

1.1. UNIVERSITÉ

Critères obligatoires

- Personnalité juridique attestée (université ou groupe privé de plusieurs établissements qui se fait appeler "Université")
- Diplômes universitaires reconnus dans le pays d'origine (Habilitation à délivrer des diplômes universitaires)
- Existence d'un corps professoral propre à l'établissement
- Trois cohortes de diplômés universitaires
- Avoir les trois cycles de formation et de recherche pouvant aller jusqu'à 8 années d'études
- Niveau de francophonie
 - Titulaire : Minimum deux formations diplômantes en français, hors études françaises
 - Associé : pas de critère de langue
- Engagement pour la Francophonie scientifique (Voir *Charte d'adhésion* qui est une pièce jointe au formulaire d'adhésion)
- Développement pour la Francophonie scientifique (voir *Lettre de proposition* qui est une pièce jointe au formulaire d'adhésion)

Éléments supplémentaires d'appréciation

- Date de la création
- Caractère public ou privé
- Taille, prévision de croissance
- Activités en français complémentaires à l'enseignement
- Notoriété et rayonnement
- Pays membre de la Francophonie
- Projets ou actions réalisées ou à réaliser correspondant aux orientations de la stratégie de l'AUF